

Bulletin municipal du Noyer

N° 30 - Octobre 2022



Sommaire

- Les actions menées et en cours
- Fonctionnement du conseil municipal
- Infos pratiques
- Bienvenue aux nouveaux arrivants !
- Événements
- Patrimoine naturel de notre commune
- Histoire et patrimoine culturel
- Comptes rendus des réunions du conseil municipal

Directeur de la publication :

Philippe Gamen

Comité de rédaction :

Françoise Besson, Philippe Durand, Odile Manoussakis, Philippe Perrier.

Ont participé à ce numéro :

Sophie Dodelin, Roland Magnier, Bernard Martin, Dominique Pettelot.

Photographies : Sophie Dodelin, Roland Magnier, Odile Manoussakis.

L'édito du Maire

Cher(e)s Noyeraines et Noyerains,

L'été 2022 nous aura tous marqués par cette sécheresse exceptionnelle qui a eu un impact direct sur l'alimentation en eau potable, l'arrosage de nos potagers et des cultures mais aussi l'abreuvement du bétail.

L'intérêt que cet événement a suscité auprès de la plupart d'entre vous montre bien la préoccupation que vous avez vis-à-vis de notre territoire communal, votre souci d'en prendre soin, et votre volonté d'agir individuellement ou collectivement pour préserver notre environnement et notre qualité de vie.

Ce bulletin vous propose une nouvelle fois de prendre connaissance de l'avancement des projets sur la commune, mais aussi de vous apporter bon nombre d'informations pratiques.

Je vous souhaite un bel automne et vous donne rendez vous pour un prochain "apéro" cet hiver !

Philippe GAMEN

Ouverture de la Mairie au public :

Mardi : 14h30 à 16h30 - Jeudi : 17h00 à 19h00

Permanence des élus : sur rendez-vous

Téléphone : 04 79 63 31 72

Courriel : mairie-lenoyer@wanadoo.fr

Les actions menées et en cours

RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

La rentrée scolaire a eu lieu le jeudi 1^{er} septembre (en présence des personnels en charge du périscolaire et des élus pour le RPI d'Arith)

Pour les trois petites sections et les trois moyennes sections : à l'école de Lescheraines dans les classes d'Anne et d'Audrey, soit 6 enfants.

Pour les autres niveaux : à l'école de notre RPI à Arith dont vous trouverez ci-après la répartition :

- Classe de Séverine Lazzaroni
et Marion Rastello (le jeudi)
24 élèves de GS CP et CE1

- Classe de Antoine Vercauteren, directeur
24 élèves de CE1 CE2 CM1 CM2

Nombre d'enfants du Noyer : 11

- 4 dans la classe de Séverine
- 7 dans la classe d'Antoine

Cimetière

Enfin les travaux de mise en conformité d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) ont été réalisés ! Il se traduit par la réfection de la totalité des allées avec des pentes réglementaires entrecoupées de placettes de repos. Certains délaissés vont être enherbés. Il ne reste plus qu'à poser les barrières de protection le long de l'allée périphérique.



Campagne de stérilisation des chats



Cette démarche entreprise au printemps et que nous avons évoquée dans les bulletins précédents se poursuit. En effet, de nombreux chats et chattes errant.e.s ou semi-domestiques n'ont pu être capturé.e.s. Des habitant.e.s nous signalent également de nouvelles portées de chatons dans les hameaux Le Perrier, Le Chef-Lieu et le Crêt.

La commune va acquérir des cages de capture supplémentaires qui seront mises à votre disposition. Nous avons besoin de votre aide pour cette opération qui demande un certain investissement, notamment pour le repérage et la pose des cages autour de vos habitats. Encore une fois merci aux habitantes vigilantes et motivées qui ont déjà participé à cette démarche dans leur secteur et ont, de ce fait, permis la stérilisation d'une vingtaine de chats et chattes sur la commune.

Juste pour rappel : La surpopulation actuelle de ces félins errants ou semi-domestiques entraînent de nombreux désagréments tant pour les habitants que pour les chats et chattes domestiques agressées et blessées ainsi que pour la biodiversité mise à mal. Le chat est un redoutable prédateur à qui l'on doit une diminution d'espèces d'oiseaux et petits mammifères.

Par ailleurs, ces animaux sont souvent en piteux états même s'ils sont nourris par les habitants. Suite à l'intervention chez le vétérinaire (transport effectué par Lionel notre employé communal), ils sont relâchés sur leur lieu de capture.

Pour tout renseignement : F. Besson 04 79 63 34 82.

Commissions

Animation : feuillet enquête pour comprendre les envies des habitants

Le conseil municipal désire développer les relations entre les habitants de la commune. Cette année, nous avons déjà fait 2 apéritifs (fin avril et en septembre) qui nous ont permis d'échanger, ainsi qu'une animation en juin dans le cadre du refuge communal LPO, puis une autre fin novembre.

Dans le bulletin municipal n° 29 de mai 2022, nous avons inclus un questionnaire à remplir sur les animations que vous avez envie de voir.

Nous avons reçu peu de réponses. Aussi nous vous le renvoyons. Merci de le remplir et de nous le renvoyer : c'est important d'avoir votre avis !

Nouvelle station d'épuration



Grand Chambéry, qui est en charge de l'approvisionnement et du traitement de l'eau potable, s'adapte aux évolutions démographiques et technologiques en s'engageant dans la rénovation de la station d'épuration située sur la commune du Noyer.

La station d'épuration de la commune du Noyer traite actuellement les rejets d'eaux usées des habitants du Noyer et de Saint-François-de-Sales. En service depuis 2007, la station d'épuration, désormais sous-dimensionnée au regard du nombre d'habitants en augmentation régulière ces dernières années sur ces communes, montrait également des dysfonctionnements.

L'agglomération de Grand Chambéry a donc engagé en 2017 des études sur une rénovation potentielle de la station d'épuration du Noyer.

A partir du 1^{er} septembre 2022, des travaux de réhabilitation seront donc entrepris sous la maîtrise d'ouvrage du Service des eaux de Grand Chambéry et la maîtrise d'œuvre du bureau PROFILS ETUDES. Les travaux seront réalisés par le groupement d'entreprise OTV/MAURO et se dérouleront sur 8 mois hors période hivernale. 3 mois de mise en route seront ensuite nécessaires pour réaliser les phases de tests avant la mise en route définitive de l'ouvrage.

Les travaux auront un impact ponctuel sur la circulation au moment de la livraison des matériels et matériaux. La route sera coupée occasionnellement, les riverains concernés seront prévenus en amont.

Le nouvel équipement sera installé en lieu et place de l'ancien. Plus compact que la station d'épuration précédente, il occupera seulement la partie basse de la parcelle. La partie haute pourra à nouveau être exploitée par les agriculteurs.

Pendant les travaux, les eaux usées arrivant à la station continueront à être traitées. Le choix a été fait de garder en fonctionnement un des deux bassins actuels permettant de traiter les eaux usées. Ce bassin sera démoli une fois la nouvelle station mise en route.

La nouvelle station d'épuration fonctionnera avec un système épuratoire par disques biologiques dimensionné pour 850 « Equivalent Habitant » (contre 225 pour la précédente station).

La filière disques biologiques, contrairement au process de type lits à macrophytes, permet d'assurer les performances épuratoires exigées par la réglementation et est adaptable à des contraintes de rejet plus strictes, notamment sur le phosphore (conduisant à un développement excessif d'algues et par là même à un déséquilibre de l'écosystème) en permettant une adjonction de chlorure ferrique en amont du traitement afin d'abattre le phosphore.

Compte tenu de cette capacité à traiter, le système épuratoire de la nouvelle station est une solution spécifiquement conçue pour les besoins de la collectivité et permet de faire face aux variations de charges à traiter. Cette solution de traitement est 100% biologique, économique au niveau de l'entretien et de la consommation d'énergie

Les travaux d'un montant de 1 411 900 € HT sont financés par Grand Chambéry, L'Agence de l'eau et le département de la Savoie.

Pour toute question sur ces travaux, vous pouvez contacter Virginie Manissol en charge du suivi de l'opération à Direction de l'eau de Grand Chambéry au 04 79 96 86 70 choix 4.

Plus d'informations sur les travaux engagés dans le Bauges sur le réseau d'eau potable depuis l'automne 2021 sur www.grandchambery.fr

Infos pratiques

Infos pour les hébergeurs touristiques dans la commune

Déclarations obligatoires :

Déclarer son activité non professionnelle auprès du Centre de Formalités des Entreprises qui se situe aux greffes des tribunaux de commerce via le n° Cerfa Poi 11921 (déclaration de début d'activité à télécharger, à remplir et à amener aux greffes).

Il convient d'insister sur le fait que la déclaration auprès des greffes doit se faire au titre d'une activité de « loueurs de meublés non professionnels » (au risque sinon d'être immatriculés au registre du commerce et affiliés au régime social des indépendants, sauf si le loueur souhaite acquérir le statut fiscal de loueur de meublés professionnel)

Déclarer son gîte ou ses chambres d'hôtes en mairie via le formulaire Cerfa 14004. Cette déclaration est obligatoire depuis le 1er juin 2012.

Transport à la demande

Un transport à la demande, ou taxi collectif a été mis en place sur le territoire des 14 communes du Cœur des Bauges, afin de permettre de courts déplacements à un coût de 2 €/personne et par trajet. Ce taxi collectif doit permettre aux personnes qui peuvent rencontrer des difficultés dans leurs déplacements (notamment l'hiver sur les routes enneigées) de se rendre chez le médecin, à la pharmacie et au supermarché afin de faire ses courses. D'un point de vue pratique :

- Il est possible de l'emprunter uniquement les mardis et les vendredis de 9h00 à 12h00 ;
- Il est nécessaire de réserver la veille avant 12h00, auprès de la centrale de réservation de la Région au 09 70 83 73 (appel non surtaxé)
- La prise en charge se fait soit sur un arrêt scolaire ou à proximité, soit au domicile ;
- Tickets : en vente à bord du véhicule par le conducteur au prix de 2€/personne/trajet.

Plantes invasives : Ambroisie et autres plantes dites "EEE"

Espèce Exotique Envahissante : "espèce disposant de forte capacité de croissance, multiplication et dispersion qui prolifère dans un milieu au dépens d'autres espèces."

Nous avons organisé une réunion d'information le vendredi 3 juin 2022 sur les plantes dites "invasives". Voici ce qu'il vous faut retenir. Nous restons à votre disposition si vous voulez que l'on vous montre ces plantes, ou pour nous en signaler.

Suite à cette réunion, nous avons procédé à 3 moments d'arrachage d'ambrosies et nous allons mettre en place un état des lieux des espaces où se trouve la renouée du Japon sur notre commune. Il est important, pour éviter la propagation, de nous signaler la présence de ces invasives et de participer ainsi à la cartographie de ces plantes sur la commune. Nous nous rendrons disponibles auprès des propriétaires pour les aider à leur élimination.

Quels risques ?

Ambroisie :

- Allergies respiratoires et développement des allergies chez des personnes peu ou pas sensibles. Allergène classé comme fort (pollens.fr). Agit en fin de saison (fin juillet à octobre). En Savoie (en 2017), c'est 30 000 personnes qui ont consulté un médecin pour un problème d'allergie spécifiquement lié à l'ambroisie. C'est 40 millions d'euros liés à des dépenses médicales sur l'ambroisie sur Rhône-Alpes-Auvergne en 2017.



Aujourd'hui, un Français sur quatre souffre d'une maladie allergique. Ces maladies progressent par la mauvaise qualité de l'air que nous respirons et notre exposition prolongée aux polluants.

- Agriculture : perte de rendement, déclassement des lots.

Renouée du Japon :



Envahissement qui se substitue à la végétation locale, très spectaculaire sur les bords des cours d'eau qui favorise la dissémination. Il suffit du déplacement de 2 cm de tige sur un terrain favorable pour créer potentiellement un nouveau foyer.

Quelles actions à avoir / ne pas avoir ?

Ambroisie : apprendre à la reconnaître.

Classée dans le code de santé publique comme "espèce nuisible pour la santé humaine", il est interdit de la déplacer, de l'introduire, de l'utiliser, de la mettre en vente. Si on la voit, prendre une photo détaillée pour montrer que c'est bien elle, l'arracher, la laisser sur place, le signaler pour que l'on puisse la déclarer sur la plateforme (outil collaboratif national) de signalement : www.signalement-ambroisie.fr. L'arracher (avec gants et pantalon car elle peut être irritante, masque si arrachage tardif), mais ne pas la tondre car elle repousse en fourche et devient plus vigoureuse... Arracher tôt avec la rosée ou la pluie s'il y a du pollen, pour éviter d'en respirer trop.

Penser à la prévention : ne pas laisser des terrains à nu, planter vite des graines locales (lotier, trèfle, graminées, etc.) qui pousseront plus vite. Laver les engins agricoles / de chantier.

Renouée :

Pas d'action d'État car pas de risque sur la santé humaine.

Les seules façons de s'en débarrasser :

- décaissage massif (coût très élevé) : c'est ce que fait le SMIAC sur le Chéran.
- plantation d'arbres d'essences locales et s'assurer qu'ils vont grandir rapidement et prendre la place.
- pâturage par des moutons ou des chèvres au printemps : ils l'épuisent (exemple sur une petite commune vers Pontcharra). Il y a maintenant des sociétés d'éco-pâturage. On peut voir avec les bergers localement.
- arrachage à la main sur petites surfaces et compostage sous surveillance.

Si on ne veut pas qu'elle se développe chez soi :

- Savoir la reconnaître et être vigilant, prévenir ses voisins et la mairie.

- Pas de produits agressifs (car elle sera la seule à survivre, ce serait encore pire).
- Ne pas la déplacer sans contrôle.
- Chaque cas est à étudier en fonction des lieux, des possibilités de pâtures, d'usages, etc.

Pour toute information contacter Sophie Dodelin, 04 79 52 30 91, hely73@yahoo.ca

Déchetterie mobile

Les précédentes expériences de déchetterie mobile ont été un véritable succès sur la commune. Cette démarche sera renouvelée le jeudi 10 novembre 2022 entre 9h et 15h, au parking de la mairie.

Nous rappelons que les déchets amiantés, les végétaux et les gravats ne sont pas acceptés sur la déchetterie mobile. En revanche, les textiles, linge de maison, petite maroquinerie, chaussures sont acceptés mais ils doivent être secs et mis en sacs fermés. Vous trouverez de plus amples informations sur le flyer ci-dessus ainsi qu'à

l'adresse suivante : <https://www.grandchambery.fr/2667-les-dechetteries-mobiles.htm>



Déchetterie

La déchetterie du Châtelard va fonctionner à ses horaires d'hiver du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2024 :
mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h30-12h30 et 14h-17h.

Planning broyeur

Un broyeur à végétaux est toujours mis à la disposition des communes des Bauges par Grand Chambéry. Nous n'avons à ce jour pas reçu les dates de disponibilité de broyeur sur la commune de Le Noyer, pour l'année 2023, mais il sera disponible fin 2022 aux dates suivantes :

- du lundi 14 au dimanche 20 novembre,
- du lundi 12 au dimanche 18 décembre.

Il convient de réserver à l'avance ce broyeur en mairie, d'autant que nous devons procéder à un état de lieux avant et après usage et vous informer sur les règles de sécurité liées à son usage.

Le broyeur doit ainsi être récupéré le matin au hangar communal à 8h00 précises et est à rendre après utilisation également au hangar à la même heure.

A noter que l'emprunt du broyeur nécessite un véhicule avec une boule d'attelage.

Un contrat de prêt devra être signé avec la commune et les principales conditions du contrat sont les suivantes :

- L'emprunteur devra prendre soin de lire attentivement le guide d'utilisation et de le contresigner avant utilisation.
- L'emprunteur s'engage à utiliser le casque anti-bruit et les lunettes de protection mis à disposition avec le matériel. Il s'engage également à stationner le matériel en respect des règles de sécurité routière et à y apposer l'antivol d'attelage mis à sa disposition par la commune.
- Une caution de 1 000 € sera versée par chèque le jour du prêt (non encaissée) et l'emprunteur doit obligatoirement souscrire une garantie responsabilité civile, y compris vis-à-vis des tiers.
- En cas de panne ou de dysfonctionnement l'emprunteur devra avertir au plus vite la commune et aucune réparation ne doit être entreprise par l'emprunteur.

Enfin :

- Le matériel est prêté avec le plein du réservoir d'essence, il devra être rendu à l'identique.
- Le matériel est livré en parfait état de marche et de propreté et celui-ci devra être restitué ainsi.

Taxe ordures ménagères

A partir de cette année la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères (REOM) a été remplacée par la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères (TEOM) afin de s'accorder à la loi. Cette dernière est directement prélevée avec la taxe foncière, pour les propriétaires.

Vous avez dû recevoir le flyer distribué par Grand Chambéry.

Chasse

Une application de localisation des battues en temps réel a été créée en Savoie :

Son fonctionnement est simple : Les chasseurs renseignent en temps réel les zones de battue qui sont alors visibles sur l'application grand public **Land Share**. Toute autre personne équipée de cette application reçoit une notification à l'approche d'une battue. Le

La TEOM des Bauges
Le vote

est mise en place en 2022

La REOM est remplacée par la TEOM

La REOM est remplacée par la TEOM à partir de 2022. Cette nouvelle taxe est directement prélevée avec la taxe foncière.

30 OCTOBRE 2021

Qui est concerné par la TEOM ?

La TEOM est applicable à toutes les propriétés bâties, quel que soit leur statut (propriété, location, bail emphytéotique, etc.).

Comment est calculée la TEOM ?

La TEOM est calculée sur la base de la valeur cadastrale de la propriété (la valeur cadastrale est la valeur de référence pour les services fiscaux et est fixée par le préfet de la région).

TEOM = Base Fiscale X 0,20 %

Exemple : une base fiscale de 100 000 € donne une TEOM de 20 000 €.

Qui finance cette taxe ?

La TEOM est financée par le Département de Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Grand Chambéry et la Commune de Chambéry.

Financement de la TEOM :

- 50% Département de Savoie
- 30% Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 10% Grand Chambéry
- 10% Commune de Chambéry

dispositif n'a pas vocation à empêcher l'accès à la zone de chasse. Il permet simplement d'obtenir une information immédiate et de qualité.

C'est une application gratuite, téléchargeable depuis Play Store et App Store.

Elle fonctionne lorsque l'application est ouverte et la localisation activée durant la période d'ouverture de la chasse.

Les plus pendant les battues :

N'hésitez pas à vous signaler

Préférez des vêtements de couleurs voyantes

Respectez les itinéraires balisés.

Repas des aînés

Comme chaque année, la commune convie nos aînés à un repas pendant la période de Noël. Comme à l'accoutumée, ce repas offert aux aînés de 70 ans et plus, ainsi qu'à leurs conjoint(es), se tiendra chez Cyrille le **18 décembre 2022** à partir de midi. C'est toujours un moment de convivialité entre anciens des différents hameaux, qui permet également d'échanger, de façon informelle, avec notre maire sur les différents événements auxquels la commune a été confrontée durant l'année écoulée.

Cette année, il n'y aura pas d'animation.

Les personnes ne pouvant pas participer à ce repas se verront offrir un « colis » composé de différents produits élaborés par les artisans de notre commune ainsi que du massif des Bauges.

Chaque personne concernée recevra une invitation où elle devra mentionner sa participation ou non au repas, à renvoyer à la mairie dans le délai imparti.

Coordonnées de Grand Chambéry

Pour vos démarches administratives concernant l'eau, les déchets et le transport scolaire, nous vous rappelons les coordonnées de l'Antenne des Bauges de Grand-Chambéry :

Avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard (<https://www.grandchambery.fr>).

Horaires d'ouverture au public Antenne Bauges :

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Vous pouvez également bénéficier d'un accueil téléphonique aux mêmes horaires :

Téléphone : 04 79 54 53 56

N'hésitez pas à consulter le site de Grand Chambéry pour toutes les infos qu'elles soient techniques, culturelles ou sportives : www.grandchambery.fr

Le mot de la responsable de notre Bibliothèque municipale

BIBLIOTHEQUE JOSEPH LOUIS HECTOR DE CALLIAS LE NOYER

Mercredi 12 octobre, nous avons fait la projection d'une comédie musicale, dans le cadre d'automne des bibliothèques du cœur des Bauges « les vêtements ».



La bibliothèque de Le Noyer a choisi « les années folles ». Une thématique dédiée à ce thème durant le mois d'octobre, illustrée avec des photos et un mannequin, a été mise en place, ainsi que des livres à emprunter.

Notre municipalité vient de commander un logiciel pour l'informatisation de notre bibliothèque. Nous remercions bien vivement le Conseil Municipal.

La mise en place se fera progressivement, à partir de novembre. Nous fonctionnerons un certain temps avec le logiciel et les fiches. Cela représente un gros travail. Merci aux bénévoles qui se mobiliseront en dehors des permanences.



La fréquentation reste stable.

NOUVEAUX HORAIRES D'HIVER :

Le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h, à partir du 2 novembre.

Nous ferons une permanence supplémentaire le **dernier samedi du mois de 10h à 11h30**, afin de permettre plus de flexibilité.

Contact : lenoyerbiblio@gmail.com

Bienvenue aux nouveaux arrivants !

- Soline Jeudy et Aurélien Dulard, Le Chef-Lieu

Les nouveaux arrivants sont les bienvenus et nous leur demandons de bien vouloir passer en Mairie afin que l'on puisse les informer sur la vie de notre commune (inscriptions scolaires, transports scolaires, ordures ménagères, tri sélectif, horaires déchetterie, associations locales, bibliothèque...)

Evénements

Apéritif

De bons moments de retrouvailles autour des apéros festifs !

Vous avez été nombreux à répondre à l'invitation de l'équipe municipale les dimanches 30 avril et 18 septembre derniers.

Ce fut l'occasion de rencontres, de partages, au cours d'un moment convivial et fort sympathique qui a permis d'échanger autour des projets en cours et des informations diverses concernant la commune.

Les nouveaux habitant.e.s ont pu se présenter et être accueilli.e.s par nous toutes et tous.

Ces temps de partages simples, spontanés semblent appréciés et nous les renouvellerons régulièrement.



Eau

Nous avons vécu un été particulier au Noyer puisque nos sources se sont quasiment tarées du fait de la sécheresse exceptionnelle que nous avons subie. Pour répondre à cette insuffisance en eau potable, à deux reprises l'agglomération de Grand Chambéry a dû procéder à des remplissages de notre réservoir par camion-citerne à partir d'eau prélevée sur le réseau des communes voisines dont les sources étaient encore suffisantes.

Suite à cette pénurie s'en est suivi une pollution bactériologique due à un déversement du réseau d'assainissement au Revard suite à des orages d'intensités exceptionnelles, le 15 août.

Ces événements nous rappellent combien nos sources d'eau potable sont vulnérables et combien nous sommes dépendants de la nature.

Pour pallier ces vulnérabilités connues, Grand Chambéry avait entrepris dès l'année passée, d'importants travaux d'interconnexion de réseaux permettant d'acheminer l'eau depuis la cluse de Chambéry vers les communes de Saint-François-de-Sales, Le Noyer et Arith. Ces interconnexions ne fonctionneront qu'en cas de secours lié à des manques d'eau ou des pollutions, qui malheureusement pourraient se reproduire à l'avenir.

Lors de notre « apéro » du 17 septembre, vous avez été un certain nombre à questionner l'équipe municipale sur ces phénomènes. Des premières explications ont pu vous être apportées à cette occasion, mais pour parfaire votre connaissance sur ce sujet et comprendre d'où vient l'eau de nos sources, pourquoi elles sont sujettes aux sécheresses et aux pollutions, comment fonctionne un réseau d'eau potable ou encore pourquoi l'eau distribuée est traitée, Grand Chambéry et le Parc, organisent deux conférences pour répondre à ces questions.

La première aura lieu à **Lescheraines le 29 novembre à 19h00** et concernera plus spécifiquement nos propres sources et plus généralement celles du cœur des Bauges. La deuxième aura lieu à **Jacob Bellecombette le 15 décembre 2022 à 18h00** et concernera plus spécifiquement les ressources en eau des « communes du bas ».

Vous êtes tous vivement invités à participer à ces conférences.

Inauguration LPO (Ligue Pour la protection des Oiseaux)

Le 11 juin, a eu lieu une balade-découverte des oiseaux entre la haie pédagogique installée près des jeux d'enfants et la parcelle de la commune située sous le parking de la Chamoisette. Cette balade a été animée par Thomas, un bénévole de la LPO qui nous a fait écouter et découvrir les oiseaux présents sur le trajet, et qui nous a parlé de l'intérêt de laisser des plantes et des arbustes pousser pour la biodiversité. Ce fût un moment de

convivialité avec une quinzaine d'habitants de la commune comme le prouvent ces témoignages :

« C'est une jolie initiative. J'ai appris des choses passionnantes sur les oiseaux et les plantes. J'ai aimé la nidification des hirondelles sous le toit du restaurant. Je suis partante pour une autre animation » (Colette).

« Par une belle après-midi ensoleillée, nous avons participé à une sortie organisée par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Informés que la commune est engagée dans une démarche pour devenir site LPO, nous sommes venus, avec une quinzaine de villageois, profiter de cette animation. Un tour dans le village et déjà, les premières observations ... Une mésange passe ! Puis, vient le moment de la traversée de champs, un peu épique pour nos anciens !

Thomas, le jeune bénévole de la LPO a été un animateur engagé, à l'écoute, et soucieux de répondre aux nombreuses questions !

Enfin, comme de coutume dans la commune, le moment convivial a été le bienvenu pour construire les futurs projets de biodiversité de la commune ! » (Christophe. Estelle, Tom).

« J'ai apprécié l'initiative et l'engagement de la Commune du Noyer, l'intérêt donné par la mairie et son conseil municipal, et l'adhésion des participants relativement jeunes, les questions nombreuses, curiosité et pertinence. La disponibilité de l'animateur bénévole de la LPO, et la richesse de ses réponses. Calmement, il a su largement expliquer l'existence et la nécessité de la biodiversité. Savoir observer, enrichir ses connaissances, sauvegarder la nature, accepter, faire la part des choses vivantes, accepter bien sûr le meilleur mais ne rien rejeter, rien détruire. » (Christian).

Cette balade fût suivie par l'inauguration du refuge LPO avec Daniel Carde, le responsable bénévole des refuges LPO en Savoie, de plusieurs maires du cœur des Bauges et d'une vingtaine d'habitants du village.

La prochaine animation sera un Atelier de fabrication d'un nichoir pour les oiseaux des jardins, le 26 novembre à 14h30 sous le préau de la mairie.

Cet atelier sera animé par Sébastien de Colocaterre, basé à Doucy.

12 nichoirs pourront être fabriqués. Tous les matériaux seront fournis (bois, vis, ardoise) coût des matériaux pour un nichoir : 10 €. La commune offre l'animation qu'elle a prévu dans son budget. Prévoir une visseuse sans fil par nichoir.

Merci de vous inscrire. Seuls les 12 premiers pourront repartir avec leur nichoir.

D'autres personnes (2 à 3 par fabrication d'un nichoir) peuvent s'inscrire pour participer à l'atelier, puis le reproduire chez eux.

Seront abordés les us et coutumes des occupants du lieu, pour mieux comprendre et observer les habitants du jardin.

Des conseils pratiques sur la pose, l'entretien... clôturera l'atelier pour ne pas commettre d'impairs, et faire de vous des experts !

Pour vous inscrire, merci de contacter Françoise Besson (Tél : 04 79 63 34 82) ou Philippe Durand (Tél : 06 86 82 51 53, mail : durand-ph@wanadoo.fr)

Si des personnes ont envie de créer leur propre refuge LPO, merci de demander les informations aux mêmes conseillers municipaux.

Où en sommes-nous du refuge communal LPO :

En 2022, la convention a donné lieu à la réalisation d'un diagnostic écologique. Il avait pour objectif de dresser un état des lieux de la biodiversité présente sur les deux parcelles communales en termes quantitatif (diversité en espèces) et qualitatif (présence d'espèces protégées et/ou menacées). Le diagnostic écologique est également un état initial qui va permettre d'évaluer l'efficacité du plan d'action qui sera mis en œuvre entre 2021 et 2025. Deux passages d'Ilan, chargé de mission à la LPO, l'un, le 13 avril pour observer ou écouter les nicheurs précoces et un autre le 1^{er} juin pour des nicheurs tardifs : 45 espèces ont été observées dont 30 bénéficient d'un statut national de protection.

Pour info, 70 espèces différentes d'oiseaux ont été observées depuis 2005 sur le territoire de la commune.

De manière globale, les deux parcelles communales semblent accueillir une certaine diversité d'oiseaux du fait de la présence de plusieurs types d'habitats formant un paysage diversifié composé de prairies permanentes, de boisements de feuillus et conifères, de ruisseaux et de bâtiments anciens. Quatre cortèges d'espèces d'oiseaux ont ainsi été observés : les oiseaux généralistes, les oiseaux spécialistes du bâti, les oiseaux spécialistes des milieux forestiers et les oiseaux spécialistes des milieux agricoles.

D'autres comptages ont été faits : au total, 2 espèces d'amphibiens (crapaud commun et grenouille rousse) et 4 espèces de mammifères ont été observées sur les deux parcelles communales ou à proximité directe. Parmi ces espèces, 3 bénéficient d'un statut national de protection.

À titre de comparaison, sur l'ensemble de la commune du Noyer : 2 espèces d'amphibiens et 9 espèces de mammifères ont été observées par divers observateurs entre 2011 et 2022. Parmi ces espèces, 4 bénéficient d'un statut national de protection.

Le diagnostic écologique nous a été présenté par la LPO début octobre avec des préconisations de gestion du refuge, ainsi que des actions et animations possibles dont un recensement des hirondelles rustiques et de fenêtrage dans les différents hameaux au printemps prochain.

Aussi, nous désirons créer un groupe de travail avec des habitants de la commune intéressés, afin de réfléchir sur un plan d'action pour l'année prochaine.

Merci de contacter Françoise Besson ou Philippe Durand.

Journée jus de pommes



Mardi 20 septembre, nous avons pressé les pommes et poires des vergers du coin pour faire du jus pasteurisé, en cette belle journée ensoleillée ! Nous avons loué pour cela la remorque-presse du parc des Bauges qui a été donnée en gestion à une association de

Rumilly. Nous étions les premiers à l'utiliser cette année car nous avons anticipé le mûrissement hâtif des fruits dû à la sécheresse. Certaines pommes n'étaient pas encore au rendez-vous mais il y en avait assez tout de même pour presser plus de 750 litres. Une journée dans la bonne humeur

avec de belles rencontres d'habitants des Bauges, en particulier de St François. Le manque de participants nous a obligé à ne garder la machine qu'une journée sur les deux prévues (nous avons annulé la presse de mercredi).

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour ce moment convivial et collectif de valorisation de notre patrimoine fruitier !



Histoire et patrimoine culturel

Histoire de la clouterie à Le Noyer : quatrième et dernier épisode, par Bernard Martin



Les conséquences écologiques

Au fur et à mesure que le temps passe, la durée entre les coulées de métal va s'espacer. Graduellement, elle va s'allonger. Des deux années nécessaires à l'époque de Turinaz, cela va prendre trois, puis quatre, et enfin cinq années.

La raison, elle est simple : la consommation de bois.

En prenant les chiffres trouvés dans les registres de la fonderie de Carlet, il faut entre 16 à 20 mille stères de bois selon la quantité de minerai.

Chiffres correspondants à la fonte de fer et fonte dans le massif des Bauges.

Sites du prieuré bénédictin de Bellevaux et de la chartreuse d'Aillon. Les chiffres sont tirés des documents du hameau de Carlet, dépendant du prieuré de Bellevaux.

Stère de bois = 72 à 80 kg de charbon

1 coulée demande 16 000 à 22 000 stères de bois

Le fourneau demande 1 220 000 kg par coulée (tous les 2 ou 3 ans au départ).

Pour obtenir 930 kg de fer (750 kg de 1^{ère} qualité et 180 kg de qualité seconde).

Pour « cuire » du charbon de bois :

- une « cuite » de 1 500 kg demande 10 à 12 jours*
- une « cuite » de 4 000 kg demande 20 à 25 jours*

Donc au cours d'une saison de 7 mois on obtient une production d'environ 34 000 kg.

C'est énorme. Et à ce rythme, les forêts baujues s'épuisent à vue d'œil et il faut aller couper le bois plus loin et plus haut. Ce qui ralentit l'approvisionnement, allonge les délais et, logiquement, augmente les coûts.

Autre résultat, l'aspect des vallées évolue, les paysages changent et par conséquent les biotopes. On n'est pas à ces considérations écologiques à l'époque mais les faits sont là. Tout ceci contribue à une baisse progressive du nombre de clouteries en Savoie et dans le massif des Bauges.

Les chiffres sont éloquentes, surtout que cela coïncide avec le rattachement à la France qui supprime les tarifs douaniers, ouvrant l'accès à la production industrielle française, difficile à concurrencer.

D'un autre côté, ces changements préfigurent et préparent l'évolution qui succédera à l'activité métallurgique, à savoir l'élevage laitier et l'accélération de l'exode rural.

Exode rural dans le massif des Bauges

Communes	1801	1845	1876	1881	1901	1926
Les 2 Aillons	2 353	1 172	1 337	1 540	1 171	765
Arith	926	1 170	830	816	663	496
Bellecombe	926	1 251	1 053	1 000	964	676
Doucy	390	570	542	513	495	386
Ecole	620	1 193	880	873	636	513
Jarsy	895	1 372	946	899	766	513
La Compote	410	620	512	529	536	485
La Motte	627	908	660	607	501	418
Le Châtelard	974	1 182	935	912	817	651
Le Noyer	664	987	712	671	527	432
Lescheraines	509	908	608	656	583	474
Saint-François	662	976	804	715	580	312
Sainte-Reine	515	658	610	586	510	370
Total	10 471	13 566	10 429	10 117	8 749	6 491

On en arrive ainsi à l'épilogue car la clouterie a connu son heure de gloire mais disparaît petit à petit. La réalité économique est implacable.

La dernière clouterie, située dans le hameau de La Ville au Noyer, ferme vers 1900. Elle ne produisait plus que pour les usages de l'exploitant et des habitants alentours.

Et l'on peut véritablement parler de disparition car les traces n'en sont plus visibles aujourd'hui, les bâtiments étant de construction assez rudimentaire.

À nous donc d'en préserver la mémoire et c'est à cet effet que la place du village doit son nom !

La boucle est bouclée et le vallon ne résonne plus du marteau du cloutier depuis plus d'un siècle maintenant.

Merci pour votre lecture !

Références

Gex François, *La clouterie en Bauges*. In : Revue de géographie alpine. 1933, Tome 21 N°1, pp. 175-220.

Gex François, *Chemins et vie d'autrefois Les Bauges*, Ed. Cabedita, Collection Sites et villages.

Morand Laurent, *Les Bauges Histoire et documents*, IIème volume 1800, Lafitte reprints.

Pierre Judet, *La nébuleuse métallurgique alpine (Savoie-Dauphiné, fin XVIIIe-fin XIXe siècle)*. Apogée, déclin et éclatement d'un territoire industriel, Presses universitaires de Grenoble.



